



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 avril 2024 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Roger BAUNÉ, Maire.

Présents (7) : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine POGGI-COLLINET, Catherine OLIVIER, Jean-Pierre EVRARD, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Grégory GAYON,

Absent excusé (2) : Emilie THOUARD
Thierry FEUILLET

Absent non excusé (1) : Marie-Laure DAVARD

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Madame Carine POGGI-COLLINET est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibérations

- 2024-06 | Approbation du compte de gestion 2023
- 2024-07 | Approbation du compte administratif 2023
- 2024-08 | Affectation des résultats 2023
- 2024-09 | Budget primitif 2024
- 2024-10 | Vote des taux d'imposition 2024
- 2024-11 | Subventions accordées aux associations

Questions diverses

Tour de Table

1. **Nomination du secrétaire de séance**
2. **Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 février 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Février 2024 a été approuvé.

3. **Délibération n°2024-06 Approbation du compte de gestion 2023**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECLARE

Que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE

Ce compte de gestion 2023.

4. Délibération n°2024-07 Approbation du compte administratif 2023

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Jean-Michel MESTIVIER, 1er Adjoint au Maire, ce compte administratif est examiné.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2023.

5. Délibération n°2024-08 Affectation des résultats 2023

Constatant que le Compte Administratif 2023 présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement de : 245571.34 €

Un excédent cumulé d'investissement de : 32034.14 €

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE D'AFFECTER

Les résultats excédentaires ainsi qu'il suit :

- Excédent d'investissement (R001) : 32034.14 euros

- Excédent de fonctionnement (R002) : 245571.34 euros

6. Délibération n°2024-09 Budget primitif 2024

Vu le compte de gestion 2023 présenté par le Receveur Municipal

Vu le compte administratif 2023

Vu l'affectation des résultats de 2023

Vu l'ensemble des recettes et des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE

- Le budget du budget 2024 :

En fonctionnement

En investissement

Qui s'équilibre :

En fonctionnement à 490998.34 €

En investissement à 52167.13 €

A l'unanimité des membres présents.

Départ de Grégory GAYON à 19h00

Grégory GAYON ayant donné pouvoir à Catherine OLIVIER

Thierry FEUILLET ayant donné pouvoir à Carine POGGI-COLLINET

7. Délibération n°2024-10 Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de garder les mêmes taux des taxes pour 2024. Cependant, il conviendra de rédiger la délibération en tenant compte des informations apportées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

FIXE

Les taux des deux taxes ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur foncier bâti	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%	17.98% + taux départemental : 24.40%=42.38%
Taxe sur foncier non bâti	44.50%	44.50%	44.50%	44.50%
Taxe d'habitation Résidences secondaires			13.97%	13.97%

8. Délibération n°2024-11 Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement pour le budget 2024.

Le Conseil Municipal

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

D'attribuer les subventions aux associations comme suit :

URNPA	150€
ACPG – CATM de St Laurent des Bois	75€
SOUVENIR FRANÇAIS	75€
ADMR	500€
ZIK AUTAIN	160€
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	40€
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	100€
CONCILIATEURS DE JUSTICE	100€

D'un montant total de 1200€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire nous signale pour l'année prochaine la création d'un nouvel impôt pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation « GEMAPI » Le montant serait de 5.90 euros par habitants. Le tarif est fixé par la communauté de commune.
-

- Un échange sur la question d'un chemin communal et d'un champ cultivé par un agriculteur a été posé. Nous avons besoin d'accès pour entretenir le fossé communal. Il est impossible actuellement d'y accéder. Monsieur le Maire doit contacter l'association des maires pour la conduite à tenir.
- A VILLEGRUAU un administré souhaite démolir un bâtiment et construire un hangar à la place. Il demande au conseil pour la mise en conformité des eaux pluviales du futur bâtiment une participation de la mairie. Après étude du devis, le conseil décide de participer pour la partie du sciage de la route dégrafage et réfection à hauteur de 590 euros.
- Adressage.
Les noms des rues ont été votés lors du dernier conseil. Il reste à renseigner la base d'adresse locale et envoyer les courriers aux administrés. Il faut au préalable acheter 72 numéros et 22 plaques de rue. Nous devons nous organiser pour mettre en place l'adressage.

3# Prochaines dates de Conseils Municipaux :

- Vendredi 7 juin à 18h30
- Vendredi 20 septembre à 18h30
- Vendredi 8 novembre à 18h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h25.

Roger Bauné
Maire



Carine Poggi-Collinet
Secrétaire de séance